



N°2021-125

**BUDGET PRIMITIF
2022
GESTION DES
MILIEUX
AQUATIQUES**

**DECISIONS
BUDGETAIRES**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 15 décembre 2021 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 9 décembre 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 37 sur lesquels il y avait 20 présents, à savoir :

M.Daniel Fréchet Président, Mme Fabienne Stalars, MM.Philippe Chatre,Timothée Crionay,Aldo Marcuccilli, Eric Lacroix, Vice-Présidents,Mmes Cécile Dony,Laurence Boyer, Sylvie Martinez, MM. Christian Dupuis,David Gianone,Charles Labouré,Robert Clévenot,Didier Demarchelier,Stéphane Raphaël,Laurent Beluze, ,Jean-François Lacroix,Daniel Corre, Eric Martin, Didier Prunet, délégués titulaires.

Absents avec excuses : M.Lucien Murzi Vice-Président,MM Gilbert Grataloup,Romain Bost, Sébastien Allier Jean-Paul Capitan,Nicolas Chargueros, Romain Coquard,Sébastien Allier,Pierre Devedeux,David Dozance,David Gianone, Marcel Feraille, Gérard Meunier,Jean-Jacques Raffin, Yves Tamin,Michel Tarasco, Jacky Geneste, délégués titulaires.

Secrétaire élu pour la durée de la session : M.Aldo Marcuccilli

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Gilbert Grataloup	Timothée Crionay

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Ce budget est voté au niveau des chapitres des sections d'exploitation et d'investissement conformément aux instructions budgétaires et comptables M14.

Le budget Gestion des milieux aquatiques est équilibré par la participation des collectivités (Roannais Agglomération, Charlieu Belmont Communauté, Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien, Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône et Communauté de Communes de Forez-Est), et par les subventions versées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région et le conseil Général de la Loire et du Rhône.

Le budget de cette année correspond au pilotage des outils de programmation suivants :

1. Sur les bassins versants du Roudon, Rhins, Trambouzan et affluents, le contrat de rivières dit « Rive Droite » est en cours jusqu'en 2025. Un bilan à mi-parcours doit avoir lieu en début 2022.
2. Sur les bassins versants du Renaison, Teyssonne, Oudan, Malataverne, Urbise, Arçon, un contrat de rivières dit « Rive Gauche » sera signé avec les partenaires au 1^{er} trimestre 2022.

Le budget est proposé en équilibre à 684 580 € en section d'exploitation et à 852 300 € en section d'investissement, soit un total de 1 536 880 €.

1. SECTION D'EXPLOITATION :

1.1. En dépenses :

Les charges à caractère général s'élèvent à 352 580 € (438 000 € au total budgété en 2021), et comprennent principalement :

- 45 000 € d'analyses
- 95 200 € d'entretien externalisé des cours d'eau
- 16 500 € d'animation des scolaires
- 24 880 € d'entretien et carburant des véhicules
- 35 000 € actions de communication
- 128 000 € de charges de structure

Les charges de personnel sont estimées à 290 000 € (200 000 € au total budgété en 2021).

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 10 000 € (10 000 € au total budgété en 2021) et concernent la participation pour le Jarnossin.

Les charges exceptionnelles sont estimées à 10 000 € et comprennent les annulations de titres sur exercices antérieurs.

Il est également prévu la dotation aux amortissements pour un montant 22 000 €.

1.2. En recettes :

Les recettes proviennent des participations des collectivités :

- Roannais Agglomération pour 252 672,54 € dont 10 000 € concernant le Jarnossin
- Charlieu Belmont Communauté pour 15 615,79 €
- Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône pour 85 083,94 €
- Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien pour 95 669,27 €
- Communauté de Communes de Forez-Est pour 7 378,46 €

Elles proviennent également de subventions versées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour 218 160 €.

Enfin, il est inscrit un montant de 10 000 € en autres produits exceptionnels pour l'équilibre du budget.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT :

2.1. En dépenses :

Le volume des investissements proposé est de 830 300 € et correspond principalement aux opérations suivantes :

- Clôtures et abreuvoirs rive droite: 202 800 €
- Recul résineux rive droite : 37 500 €
- Alternative à l'abreuvement en cours d'eau rive droite : 25 000 €
- Etudes sur l'étang de la roche à Saint Symphorien de Lay rive droite : 10 000 €
- Rive gauche (pas de détail contrat en cours de rédaction) : 555 000 €

Il est également prévu un montant de 22 000 € pour les dépenses imprévues.

2.2. En recettes :

Les recettes réelles proviennent :

- Des subventions versées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour un montant de 327 650 €
- Des contributions des collectivités : Roannais Agglomération pour 386 000 €, communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien pour 64 500 €, Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône pour 39 400 €, Communauté de Communes de Forez-Est pour 10 250 € et Charlieu Belmont Communauté pour 2 500 €.

Il est inscrit la dotation aux amortissements pour 22 000 €.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Examiner et approuver le budget primitif du budget Gestion des Milieux Aquatiques pour l'exercice 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,
Roanne, le

21 DEC. 2021

Le Président

Daniel FRECHET



BUDGET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES 2022
PRESENTATION BUDGETAIRE PAR CHAPITRES

DEPENSES				RECETTES			
EXPLOITATION							
	BP 2021	BP + DM1 + DM2 2021	BP 2022		BP 2021	BP + DM1 + DM2 2021	BP 2022
011 - Charges à caractère général :	376 300	438 000,00	352 580	002 - Résultat :		152 250	
012 - Charges de personnel :	200 000	200 000,00	290 000	013 - Atténuations de charges :			
				70 - Vente eau et prestations :			
				74 - Subventions d'Exploitation courante :	578 900	604 200	674 580
				Financeurs			
				RA	231 300	236 700	242 672,54
				CBC	12 450	13 304	15 615,75
				RA - CCBC Jamossin	10 000	10 000	10 000,00
				RA - Territoires orphelins		0	0,00
				COPLER	61 400	69 966	85 083,94
				COR	65 700	75 332	95 669,27
				CCFE	3 550	4 390	7 378,46
				AELE	194 500	194 500	218 160,00
65 - Autres charges de gestion courante :	10 000	10 000,00	10 000	75 - Autres produits de gestion courante :			
66 - Frais financiers :							
67 - Charges exceptionnelles :	10 000	96 435,14	10 000	77 - Autres produits exceptionnels :	32 400	10 985	10 000
68 - Dotations aux provisions :				78 - Reprise sur provisions :			
022 - Dépenses imprévues :							
SOUS-TOTAL	596 300	744 435,14	662 580	SOUS-TOTAL	611 300	767 435	684 580
042 - Dotations aux amortissements :	15 000	23 000,00	22 000	042 - Amortissements des subventions :			
023 - Virement à la section d'investissement :							
SOUS-TOTAL	15 000	23 000,00	22 000	SOUS-TOTAL	0	0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT	611 300	767 435,14	684 580	TOTAL FONCTIONNEMENT	611 300	767 435,14	684 580
INVESTISSEMENT							
	BP 2021	BP + DM1 + DM2 2021	BP 2022		BP 2021	BP + DM1 + DM2 2021	BP 2022
16 - Remboursement emprunts :				001 - Solde d'investissement :		114 948,68	
20 - Immobilisations incorporelles				16 - Emprunts :			
21 - Immobilisations corporelles :		763,25		13 - Subventions :			
23 - Travaux :							
4581- Opération pour compte de tiers				4582- Opération pour compte de tiers			
4541- Dépenses pour cpte de tiers	760 200	894 005,48	830 300	4542- Recettes pour cpte de tiers	760 200	1 142 722,57	830 300
020 - Dépenses imprévues :	15 000	15 000,00	22 000				
SOUS-TOTAL	775 200	909 768,73	852 300	SOUS-TOTAL	760 200	1 257 671,25	830 300
040 - Amortissements des subventions :				040 - Dotations aux amortissements :	15 000	23 000,00	22 000
041 - Opérations patrimoniales :				041 - Opérations patrimoniales :			
				021 - Virement de la section d'exploitation :			
				024 - Produit de cessions d'immobilisations :			
SOUS-TOTAL	0	0	0	SOUS-TOTAL	15 000	23 000,00	22 000
TOTAL INVESTISSEMENT	775 200	909 768,73	852 300	TOTAL INVESTISSEMENT	775 200	1 280 671,25	852 300
TOTAL GENERAL	1 386 500	1 677 203,87	1 536 880	TOTAL GENERAL	1 386 500	2 048 106,39	1 536 880